



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maitres de conferences

Question écrite n° 56738

Texte de la question

M Robert Pandraud demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, de se pencher rapidement sur les conséquences de l'arrêté du 30 janvier 1992 pris par son prédécesseur. En effet, ce texte apporte des modifications importantes à la procédure suivie pour la présentation des candidats aux postes de maître de conférences. Or, cet arrêté n'a pas été publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Certes, il a bien été publié au Journal officiel, mais pas au Bulletin officiel du ministère comme tous les textes en la matière. Les universitaires concernés privilégient d'autant plus la publicité du Bulletin officiel qu'il est d'usage d'y publier rapidement tous les textes. Il lui demande de bien vouloir, afin d'éviter tout préjudice, retarder la date de forclusion des demandes d'inscriptions.

Texte de la réponse

Reponse. - L'arrêté du 30 janvier 1992 concernant l'ensemble des candidats à l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences devait nécessairement être publié au Journal officiel de la République française. Un arrêté complémentaire du 20 février 1992 a également été publié au Journal officiel. En revanche tous les textes publiés au Journal officiel ne sont pas nécessairement repris dans le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale. Compte tenu de la nécessité de pourvoir de nombreux emplois à la prochaine rentrée universitaire afin d'assurer la formation des étudiants en nombre croissant, il n'est pas possible d'envisager de rouvrir les délais de candidature fixes par l'arrêté du 30 janvier 1992.

Données clés

Auteur : [M. Pandraud Robert](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56738

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1868